

Fiche de synthèse :

L'intimité dans l'espace public... éternelle dialectique

DIRECTION DE LA PROSPECTIVE DU GRAND LYON
MILLENAIRE 3

10.03.2005

Sommaire

Le rapport entre intimité et espace public, pourquoi s'y intéresser ?	2
I - De quoi parle-t-on ? définitions	3
CONSTRUCTION DE LA NOTION D'ESPACE PUBLIC	3
CONSTRUCTION DE LA NOTION D'INTIMITE	4
II - Ce qui est en jeu dans le rapport intimité/ espace public	4
TRANSCENDRE L'INDIVIDUALITE	4
RENCONTRER L'AUTRE	5
AU CROISEMENT DE L'INTIME ET DU PUBLIC : L'URBANITE	6
III - Les questions de fonds posées par l'évolution du rapport à l'espace public	6
LES PRATIQUES EVOLUENT	6
LES ACTEURS S'INTERROGENT	6
ET LES DECIDEURS SE POSITIONNENT	7
IV - Quelles méthodes pour apprivoiser les relations complexes entre l'intime et l'espace public ?	8
ANTICIPER PAR UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT AU SERVICE DES USAGERS	8
AMELIORER LA SECURITE : DE LA PREVENTION SITUATIONNELLE A L'ESPACE DEFENDABLE	9
QUELLES LIMITES A CES METHODES ?	11
V. Et demain quelle sera la place de l'intime dans l'espace public ? questions prospectives	11
V.1 - ANIMER L'ESPACE PUBLIC : L'OUTIL D'UN PLUS GRAND PARTAGE ?	12
L'événementiel, les temps forts	12
L'éducatif	12
V.2- FAIRE EVOLUER LES METHODES DE PRODUCTION DE L'ESPACE PUBLIC : ENCORE PLUS PROCHE DES USAGERS ?	
.....	12
La résidentialisation	12
la mutabilité des lieux	13
La ville et ses lumières.....	13
La chronotopie, les différents rythmes et temps de la ville.....	13
V.3 - FAIRE EVOLUER LES METHODES DE GESTION DE L'ESPACE PUBLIC : INSCRIRE LES USAGES DANS UNE	
DYNAMIQUE ?	13
La gestion quotidienne des lieux, les questions d'entretien.....	13
La concertation en continu.....	14
Une collaboration transversale entre services à différentes échelles territoriales	14
L'évaluation.....	14
Conclusion	15

LE RAPPORT ENTRE INTIMITE ET ESPACE PUBLIC, POURQUOI S'Y INTERESSER ?

Sujet d'actualité, le rapport **privé/public se manifeste chaque jour autour de nous** sous des formes variées et dans de multiples domaines sans relations apparentes entre eux. Des exemples : les débats concernant les reality shows où le public observe sans relâche les faits et gestes de jeunes enfermés dans un espace privé, confiné, ou encore, les questions posées par l'usage d'Internet, espace libre par excellence ayant du mal à se protéger contre les dérives de ses usagers, les internautes ; mais encore les conflits d'usages induits par des pratiques, ou plutôt détournement de celles-ci, au sein des grands espaces ouverts des quartiers sensibles, associés plus souvent à des no man's land qu'à des lieux d'échanges et de sociabilités... Nous pourrions ainsi multiplier les exemples tant cette question est fondamentale dans l'évolution de notre société. Plus exactement, l'étendue du champ est telle, que toute analyse impose d'éclaircir au préalable le **cadre épistémologique** de référence¹. En deux mots, l'entrée choisie ici correspond à celle du **champ urbain**.

En effet, de ce point de vue, certaines **questions se posent de façon très pragmatique dans l'agglomération lyonnaise** : pour la deuxième fois au cours des trente dernières années, la ville de Lyon va connaître un bouleversement important dans l'aménagement de ses espaces publics. Après les aménagements du centre-ville des années 90, c'est au tour des berges du Rhône de devenir l'un des plus grands espaces publics d'Europe accessible, entre autres, aux 1,4 millions d'habitants du Grand Lyon. D'autres projets d'envergures doivent également voir le jour ou être « revisités » prochainement (Confluence, Carré de Soie, Parc de la tête d'Or...).

On peut se demander comment des projets d'une telle ampleur vont-ils laisser la place à des usages de proximité ? Comment ces vastes espaces pourront-ils garder une « échelle humaine » au sens de l'intime, du mesurable, de l'empirique ? N'y a-t-il pas comme un paradoxe à vouloir concilier les deux ? Qu'est ce qui est en jeu dans ce rapport entre intimité et espace public ? Quels enseignements retirer des approches pluridisciplinaires concernant l'aménagement des espaces publics de l'agglomération ? Quelles interrogations prospectives, quelles pistes de travail sont engagées pour répondre aux besoins, aux exigences nouvelles des citoyens en matière de partage de l'espace public ? Comment intégrer cette question dans des problématiques innovantes et essentielles comme celle de la relation de l'homme au Vivant et du développement durable² ?

Réalisation de cette fiche

Cette fiche a été organisée et enrichie des travaux de Lucinda Dos Santos et Florence Le Nulzec à partir de réflexions partagées et des contenus apportés par Geneviève Bernardin, Sandra Decelle et Ludovic Viévard.

Sa lecture s'articule avec un Zoom sur les espaces intermédiaires rédigé par Geneviève Bernardin.

¹ Les définitions varient en fonction du cadre d'utilisation des concepts. L'espace public ne sera pas compris de la même façon par les urbanistes et les philosophes. Les définitions que l'on trouve chez Habermas, par exemple, dans le contexte socio-politique : l'espace public est compris comme le lieu de la publicité de la gestion de l'État — au sens de ce qui est rendu public — qui permet un débat critique de l'État par l'opinion publique qui sert de contre-pouvoir.

² Voir à ce propos le travail effectué lors de la journée prospective du 16 mars 2004 sur *l'homme et l'animal*, la journée du 23 juin 2004 sur le vivant dans la ville lors de la semaine du développement durable et les textes en ligne sur millénaire 3. com. Pour tout contact à ce sujet : G. Bernardin, chargée de mission Animalité Urbaine au Grand Lyon.

I - DE QUOI PARLE-T-ON ? DEFINITIONS

CONSTRUCTION DE LA NOTION D'ESPACE PUBLIC ³

Les époques et les civilisations ont fait naître des lieux singuliers répondant à des besoins d'ordre politique, religieux, commercial ou fonctionnel (circulation, accès à l'eau ...). Leur forme en a, évidemment, été influencée.

Né de l'**Antiquité**, l'Agora reste un modèle, elle est le lieu fondamental de la vie de la cité.

Au **Moyen-Age**, les échoppes ou ateliers ont fait de la rue l'espace public par excellence, c'est-à-dire un lieu de communication et de contacts sociaux, qui, lorsqu'il s'élargit un peu, accueille les fêtes, les processions et les marchés.

A l'époque de la **Renaissance**, les cours intérieures des habitations sont des espaces collectifs, semi-publics, lorsqu'elles permettent l'accès à l'eau, etc..

Le **XIX^{ème} siècle** fait exploser le processus de l'adaptation de la ville à la société qui l'habite.

Il contribue à l'éclatement des anciens cadres, souvent juxtaposés, de la ville médiévale et de la ville baroque. Il constitue en ce sens une rupture. Les lieux publics sont renouvelés avec les passages, les avenues, les squares ou jardins et les parcs publics.

Le **XX^{ème} siècle** voit se développer l'approche élaborée de l'aménagement de la ville, les urbanistes conceptualisent de plus en plus les espaces qui composent la cité.

- Les **années 1950/60** ont connu un regain d'intérêt pour l'aménagement d'espaces collectifs ou semi-publics réservés au voisinage. L'importance prise par l'automobile rend la rue dangereuse — jusqu'à faire dire à Le Corbusier qu'elle ne doit plus exister — et chercher des moyens de remplacer la rue sous sa forme traditionnelle. Ainsi apparaît la rue piétonnière qui exclut totalement ou partiellement l'automobile ; Munich, Vienne, Paris, Lyon, Nancy ont suivi très tôt cette démarche très répandue aujourd'hui.

- Les **années 1960/70** ont fait place aux urbanistes du Mouvement Moderne qui organisent leurs bâtiments sur de vastes surfaces qualifiées d'espaces verts ou libres. La rue est encore un tabou. On voit progressivement apparaître des organisations plus complexes imbriquant stationnement, équipements et logements en reconstituant un sol artificiel (la dalle). La notion d'espace public et privé disparaît car tout devient public (sauf l'intérieur des immeubles). L'utopie sous jacente supposait qu'en abatant les clôtures, on abattait symboliquement les barrières physiques et sociales : chacun pouvait rencontrer l'autre sans obstacle.

- Ce sont les conséquences de cette utopie que les urbanistes des **années 2000** tentent de « réparer » en réalisant des projets urbains, en résidentialisant les sites sensibles français dont une partie se situe en région lyonnaise.⁴

Une définition de « l'Espace public »

On peut considérer l'espace public comme la partie non bâtie d'un espace, affectée à des usages publics.

Celui-ci est moins défini comme un territoire appartenant à la collectivité que comme un lieu traversé par des usages et marqué par des stratégies collectives et/ou individuelles d'appropriation et de cohabitation.

En ce sens l'espace public est d'abord un espace collectif.

Dans les textes officiels relatifs à l'urbanisme

Le terme « espaces publics » apparaît explicitement en 1977, à la création du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) et du groupe interministériel Habitat et Vie Sociale (HVS).

Désignés au pluriel dans un train de réformes des politiques d'aménagement (Contrat Villes Moyennes, OPAH, procédure HVS), les espaces publics doivent s'inscrire dans une logique d'accompagnement et de coordination des interventions publiques.

³ Cette définition est volontairement limitative. Elle ne prend pas en compte :

- Les lieux qui ne sont pas strictement d'usage public (halls d'immeubles, paliers, cours intérieures, etc.) soit des espaces de droit privé mais d'usage public partagé et dont il est traité plus loin sous l'appellation de « lieux intermédiaires » ;
- Les lieux publics bâtis (type halls des impôts, etc.) ;
- Les moyens de transports publics (métro, bus, etc.) ;
- Les lieux traversés par du public mais qui ne sont pas à strictement parler des lieux publics (magasins, cafés, centres commerciaux, etc.).

Si ces lieux ne sont pas des espaces publics *stricto sensu*, ils sont cependant affectés par des usages qui les assimilent de fait à des espaces publics.

CONSTRUCTION DE LA NOTION D'INTIMITÉ

La notion d'intimité s'est également construite dans le temps. L'espace privé n'a pas toujours eu le rôle majeur que nous lui donnons aujourd'hui car **le partage des lieux de vie, de l'espace privé, a longtemps été la règle**, le collectif prévalait sur l'individuel. Ainsi, on retrouve dans la même maison de ville, l'échoppe du rez-de-chaussée, les appartements des maîtres au premier et les chambres des domestiques au grenier.

Définition de l'intimité

Partie la plus profonde, la plus secrète de quelque chose, -en étroite liaison avec-, à trait à la vie privée. Étymologiquement, « intimité » renvoie à ce que je fais entrer, synonyme d'intérieur. Il ne s'agit pas forcément d'un espace tangible mais d'un concept opératoire (mon chez moi, mon Moi spirituel, mon corps, etc...)

De plus la ville d'autrefois ne comprenait pas forcément le même découpage entre l'espace public et l'espace privé que celui d'aujourd'hui : les recoins, les passages, les placettes étaient beaucoup plus nombreux ; en témoignent les Traboules de Lyon et la structure du Vieux Lyon. Par mesure de sécurité, on supprime actuellement ces recoins ou on les traite de façon spécifique (Cf. partie sur les méthodes p 9).

Mais, de même que l'espace public est plus large que le domaine public, l'espace intime et personnel est plus large que l'espace privé. L'espace intime n'existe pas seulement dans la sphère du privé, il se déplace avec chacun, le suit, même lorsqu'il pénètre dans l'espace public :

« L'espace personnel est une zone qui entoure l'individu et dont les fonctions varient selon des facteurs psychologiques et culturels ; elle ne peut être pénétrée par autrui sans provoquer des réactions caractérisées (Fischer, 1991). Ce concept repose sur l'idée que le corps vécu n'est pas limité à la surface de la peau mais englobe un espace subjectif (Moles, 1977), dans lequel s'effectuent les mouvements du corps. Cette bulle psychologique dessine une frontière et un rayon d'action, véritable barrière psychologique envers les autres et l'environnement. Toute intrusion de l'espace personnel sera vécue différemment selon les liens socio-affectifs en jeu, les normes sociales et culturelles en cours, l'état psychologique de l'individu et bien sûr le contexte situationnel. Le "calibrage" de l'espace personnel est en quelque sorte tributaire des distances interpersonnelles, distances culturellement déterminées, qui régulent les interactions sociales. »⁵

Cette définition de l'espace personnel peut s'appliquer à l'espace intime et ce qui est dit ici de la « bulle psychologique » permet d'envisager les problèmes posés par la question de l'intimité dans l'espace public.

Il ne s'agit pas de savoir comment faire de l'espace public un lieu de l'intimité, mais de savoir comment penser les normes, l'aménagement, les logiques permettant d'articuler les deux notions.

II - CE QUI EST EN JEU DANS LE RAPPORT INTIMITE/ ESPACE PUBLIC

TRANSCENDER L'INDIVIDUALITE

Entre ces deux notions, il y a comme une opposition : intime serait-il l'antonyme de public ? En réalité, il s'agit plutôt d'une relation dialectique : c'est bien à partir du « Moi » que l'autre, le collectif, peut exister, le Moi est une partie du Tout et le Tout se constitue de la somme des individualités... Autrement dit, si l'espace intime est un espace subjectif dont le centre est le sujet, c'est bien **ce sujet, porteur d'intimité, qui appréhende l'espace public et qui le compose avec autrui.**

Une telle appréhension renvoie à une « phénoménologie de l'espace » et à « la psychologie de l'espace » développée notamment par Abraham Moles et, aujourd'hui, par Gustave-Nicolas Fischer : « Moles définit la psychologie de l'espace comme l'analyse des aspects variés de l'insertion de l'homme dans l'espace. Cette insertion est déterminée, selon lui, par deux systèmes de pensée qui constituent deux conceptions distinctes de l'espace :

- Le premier est basé sur ce que Moles appelle une philosophie de l'espace comme « étendue » ; dans cette conception, on appréhende celui-ci comme un monde composé de points, à priori équivalents ;

⁴ Voir à ce propos le rapport « De la cité à la résidence - Repères pour la résidentialisation », par Patrice Dunoyer de Segonzac, L'Union sociale pour l'habitat, Dominique Durand, Christophe Bastide, avant projet SARL avec Christine Lelévrier, sociologue Université Paris XII et Eric Amanou, Crepah, Janvier 2004.

⁵ Guide de psychologie sociale, décembre 2002.

L'espace y est considéré comme une configuration géométrique caractérisée par un système de coordonnées purement arbitraire et contemplé par un observateur qui n'y habite pas.

- Le deuxième système est celui qui part d'une philosophie de la centralité, c'est-à-dire où l'espace est appréhendé à partir du moi, qui éprouve son propre rapport à un environnement ; l'espace est ici étudié à partir d'un centre qui est « le Moi » et autour duquel le monde se déploie.

Pour Moles ces deux systèmes ne peuvent être dissociés ; ils sont à la fois essentiels et contradictoires et l'individu est en permanence partagé entre ses deux conceptions : nous passons de l'un à l'autre dans notre vocabulaire comme dans nos comportements. »⁶

Du point de vue anthropologique, il n'est point nécessaire de rappeler que les comportements changent aussi en fonction des caractéristiques des sujets, de leur âge, de leur sexe tant ce constat a été démontré dans de multiples recherches. Femmes et hommes, jeunes et vieux, ne se comportent pas de la même façon dans l'espace public⁷, ce qui renvoie évidemment à l'environnement social, culturel, politique, de chacun. On sait par exemple que dans les quartiers sociaux, les mères et les enfants investissent davantage les espaces de proximité et les aires de jeux, les hommes adultes se rencontrent autour des jeux de boules, les jeunes et adolescents occupent les terrains de sport et monopolisent certains espaces. Enfin, on sait aussi que les espaces de rencontres communs à tous sont rares...

Plus généralement, chacun de ces systèmes socioculturels va, lui aussi, imposer sa définition de l'espace public et de l'intimité. Par exemple, les totalitarismes, qu'ils soient d'origine politique ou religieuse, sont construits sur une négation complète de l'espace intime. La distance à l'autre dans la rue, dans les contacts, le croisement des regards n'a pas le même sens selon que l'on se trouve à New York, en Inde ou à Paris.

Tout ceci, nous amène à dire que **la frontière entre l'espace public et l'espace privé est cruciale** tout comme le « médiateur » permettant de passer d'un monde à l'autre. Celui-ci se situe certainement au niveau du respect ou non-respect des règles définies collectivement : se fondre dans l'espace, s'oublier, s'afficher ou provoquer...

RENCONTRER L'AUTRE

La présence d'autrui est la clé d'union entre les notions d'intimité et d'espace public. Ce rapport est donc moins celui de **l'articulation entre deux espaces distincts** que celui de **la relation à l'autre dans l'espace public**.

En ce sens, l'espace public peut être compris comme **un espace partagé, sur lequel personne n'a de droit exclusif et à l'intérieur duquel est ressentie comme normale la présence non-sollicitée de tiers**. Il s'agit ainsi d'un lieu où tous ont — ou devraient avoir — **un égal accès**.

La question de l'espace public renvoie donc à l'altérité, à la perception de l'autre, aux règles communes — dont j'attends de l'autre qu'il les respecte. L'espace public cristallise ainsi des logiques identitaires (collectives, communautaires, individuelles, etc.) qui, pour être comprises, demandent de mettre particulièrement l'accent sur deux éléments clés de sa définition :

- La **notion d'altérité** : l'espace public est le domaine de l'autre tout en étant aussi le mien ;
- La **notion de vulnérabilité** : je n'ai pas de pouvoir sur cet espace, il n'est pas mien, mais je l'ai en partage.

Ainsi, les tensions qui traversent l'espace public amènent chacun, et d'abord les plus fragiles, à éprouver des difficultés à s'y sentir bien. Les changements d'usages, en particulier, font que les plus âgés sont parfois déroutés, ne reconnaissant pas les usages et comportements qu'ils attendent des plus jeunes. Autrement dit, ils pèsent sur la représentation sécurisante ou pas, pacifiée ou non, agréable ou désagréable que nous avons de l'espace public et des « autres » qui le constituent. Ils provoquent au contraire un sentiment de vulnérabilité. Ainsi peut-on évoquer un **lien probable entre l'émergence du thème de l'insécurité et l'émergence de la question de la relation entre intimité et espace public**.

⁶ Actes du Colloque "Communication, Espace et Société", Conseil de l'Europe, Avril 1994, éd. Association Internationale de Micropsychologie.

⁷ In *Espaces extérieurs et usages des habitants dans les ensembles d'habitat social de l'agglomération lyonnaise, une tentative d'évaluation dans 10 quartiers des espaces extérieurs réaménagés*, Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise, Communauté urbaine de Lyon, agence d'urbanisme, DDE, pas de date.

C'est ce qui fait certainement dire à Jean-Michel Wilmotte que chaque détail compte dans l'aménagement intérieur des villes. Pour lui, il convient de « traiter l'espace public avec le même tact que l'espace privé »⁸.

AU CROISEMENT DE L'INTIME ET DU PUBLIC : L'URBANITE

Si l'attractivité d'un lieu se mesure à la richesse des fonctions qu'il propose, sa capacité à générer de la diversité et du mouvement (usages diversifiés, brassage des publics, ambiances originales et variées) reste tout aussi déterminante dans sa fréquentation. S'il dispose de conditions favorables pour développer « **une accessibilité maximale** », c'est-à-dire **l'ouverture la plus large possible à des publics variés, son animation se régénérera d'elle-même** à partir d'un effet d'entraînement. Les citoyens aiment les lieux « où ça bouge » qui symbolisent l'activité de notre monde moderne et permettent l'expérience de l'inattendu, l'expérience d'autrui.

Ici la notion de mobilité, signe de vitalité sociale impliquant le croisement, le brassage des publics et surtout l'expérience de l'Autre, est déterminante dans l'envie ou non de fréquenter un lieu. Le mouvement constitue en quelque sorte une toile de fond qui, à travers des interactions minimales, un **mode de communication et d'échange différent de celui de la « convivialité communautaire »**, sert de prétexte pour **s'échapper** un instant de sa propre condition, de **son univers intime**.

C'est donc à partir du renforcement de la mobilité dont on sait l'importance vis-à-vis de la sociabilité publique (l'anonymat en opposition à l'appropriation exclusive de l'espace) et de l'expression des diverses cultures urbaines que l'on peut envisager la « qualification » d'un espace public en tant que lieu de désenclavement de son espace intime, un lieu générateur d'urbanité, de diversité sociale et culturelle.

III - LES QUESTIONS DE FONDS POSEES PAR L'EVOLUTION DU RAPPORT A L'ESPACE PUBLIC

Ce qui est en jeu dans le rapport entre intimité et espace public reste fortement lié à l'évolution de notre société et à la modernité. C'est plus un mouvement dans le temps qu'une acceptation rigide. Aussi cette évolution pose des questions qu'il paraît incontournable d'aborder pour mieux comprendre les préoccupations de ceux qui contribuent à la production de la ville.

LES PRATIQUES EVOLUENT

Différentes considérations marquent une évolution importante des pratiques de l'espace public :

- Variété de la **fréquentation des lieux par différents types d'usagers**, due notamment à l'amélioration des conditions de transport à travers la ville (mélange de catégories sociales et de modes de vie différents) ;
- **Multiplicité des usages, pas toujours concordant avec le statut juridique** (espaces de droit privé mais qui remplissent une fonction publique) **et les objectifs et/ou principes d'aménagement imaginés au moment de la conception** (lieux pensés pour un certain public et appropriés par d'autres) ;
- **Evolution des repères et des activités urbaines**, ne faisant plus forcément de la rue, en tant que voie de circulation, le lieu le plus important de la ville sur le plan utilitaire et sur le plan symbolique ;
- **Evolution des rythmes de la ville, des flux** ces dernières années avec le chômage, les 35 heures, les RTT, le développement des temps partiels, etc ;
- Fort développement et **recherche collective de temps forts, d'événementiel** où la foule se retrouve.

Ces constats suscitent bien des bouleversements dans la façon d'appréhender la ville et notamment des interrogations de la part de ceux qui font et/ou gèrent la ville.

LES ACTEURS S'INTERROGENT

Pour l'aménageur de l'espace public (urbanistes, collectivités locales, etc.), il s'agit de savoir comment peser sur les relations interpersonnelles (créer des liens, des espaces protégés, etc.) au moyen d'équipements ou d'aménagements spécifiques :

⁸ Jean-Michel Wilmotte,, Architecture intérieure des villes, le Moniteur, 1999.

- Faut-il des espaces dédiés à chacun ou non (affecter les espaces publics à des usages spécifiques et bien délimités : jeux, espaces de sports, parcs, pistes cyclables, etc.) ? L'espace dédié peut être intégré dans l'espace public, la difficulté vient souvent du fait que l'espace dédié « soit posé comme une verrue » et de surcroît ne corresponde pas dans sa conception aux besoins fondamentaux de ceux auxquels il est dédié.
- Leur mission est-elle de pousser les gens à se rencontrer dans l'espace public ? A brasser les cultures, les usages ?
- Comment intégrer les évolutions des caractéristiques et les besoins des usagers ?
- Jusqu'où faut-il répondre à leurs attentes ? à leurs demandes ?

Pour l'acteur de la régulation sociale (polices, médiateurs, éducateurs) plusieurs questions sont posées par rapport aux règles de fonctionnement des lieux publics :

- Comment se définissent et sont respectées les règles communes qui régissent l'espace public ? Quels sont les règles, les codes ? Qu'est ce qui les définit (usages, législation) ?
- Qui a en charge la régulation de l'espace public ? Est-ce nécessairement la police, la télésurveillance ? Quelle place pour l'autorégulation ? On pense notamment aux publics (par exemple, danseurs des arcades de l'Opéra, rollers de la place de l'Opéra, etc.) exerçant des activités qui créent des conflits d'usage.
- A qui est confiée la gestion des conflits d'usage (un exemple récent est celui de la législation sur l'occupation des cages d'escaliers) ⁹ ?
- Quelles marges de transgression est-on prêt à tolérer (chanteur et artistes de rue, mendicité, prostitution) ?

Pour l'usager, de plus en plus demandeur de qualité, il s'agit de mieux cerner sa place dans les projets :

- Comment les décideurs intègrent-ils l'évolution de leurs pratiques, et de leurs attentes ?
- Quelle place occupent-ils dans la prise de décision et dans l'élaboration d'un projet d'aménagement ?
- Comment arriver à articuler leurs besoins de confort mais aussi de sécurité ?
- Comment s'approprier des lieux très vastes ou assister à de grands événements dans l'espace public sans se sentir en danger dans la foule ?

ET LES DECIDEURS SE POSITIONNENT

A un autre niveau, et de façon transversale, se situent les choix des décideurs et des questions centrales **sur la manière dont on peut utiliser l'espace pour le développement des villes**. L'espace public et sa qualité sont un étalon de mesure dans l'échiquier des plus grandes villes, un argument de vente et de concurrence pris en compte par tous ceux qui ont en charge le développement du territoire, et notamment les décideurs. Lyon n'est pas en reste sur cette question : les mandats se succédant, la stratégie de rayonnement repose bien sur l'idée de se servir de projets d'envergure, notamment de requalification, revalorisation et de transformation des espaces publics, d'évènements majeurs, pour situer Lyon dans le

Quelques exemples locaux : des hommes créateurs d'espaces publics

Plusieurs architectes, paysagiste, voir des designers, interviennent depuis une quinzaine d'années sur l'aménagement des espaces publics lyonnais, leur conférant à travers le choix de mobilier et l'architecture des lieux un sentiment d'intimité.

- Le mobilier urbain de Lyon a fait l'objet en 1989 d'un concours remporté par Jean-michel Wilmotte et Françoise-Hélène Jourda/ Gilles Parraudin. Un répertoire de luminaires concourant à la création d'ambiance par des éclairages directs et indirects.

- Alexandre Chemetoff est intervenu sur la place de la Bourse pour en faire une sorte de jardin privé : la densité végétale et les plants en pots lui confèrent une grande intimité, l'éclairage y est indirect, des projecteurs sont installés sous la végétation, d'autres sont installés au dallage en granit.

- Michel Corajoud est intervenu sur le parc des hauteurs.

- L'agence Ilex a réalisé le parc naturel urbain de la Feyssine et le jardin de Vilmanzy.

- In situ est chargé du projet des berges du Rhône et avait auparavant réalisé le jardin des petites soeurs

- A Gerland, Pascal Hannetel et Anouk Debarre ont aménagé les cours de trois immeubles. Des portiques métalliques supportent une pergola, des bancs-treilles sont insérés entre les portiques : des plantes grimpantes sont en effet plantées derrière eux.

- Les architectes Desvignes/Dalnoky sont intervenus sur le projet de reconquête du quai Raoul-Carrié, sur la rive droite de la Saône, face à l'île Barbe, opération destinée à redonner aux usagers un lieu de promenade aux bords du cours d'eau. Ils sont également intervenus pour le jardin Caille.

Et bien d'autres encore...

⁹ Cf espaces communs internes dans Espaces intermédiaires de Geneviève Bernardin.

giron des plus grandes villes européennes (participation au réseau des Eurocités, partenariats avec Barcelone, Turin et Genève pour la définition d'une région du sud de l'Europe, etc.). La question est de parvenir à rester en compétition tout en apportant satisfaction aux habitants de la ville.

IV - QUELLES METHODES POUR APPRIVOISER LES RELATIONS COMPLEXES ENTRE L'INTIME ET L'ESPACE PUBLIC ?

ANTICIPER PAR UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT AU SERVICE DES USAGERS

Pendant longtemps, l'absence de méthode a notamment fait dire aux services publics de la Communauté Urbaine de Lyon que « *privé de sens, vécu comme coupure, l'espace public, a souvent été perçu comme un vide entre les pleins du bâti. Il a souvent été rempli au gré des besoins de la vie moderne, en l'absence de réflexion globale* »¹⁰.

C'est pourquoi dès 1990, le Grand Lyon a pris la décision d'intervenir sur **vingt-quatre espaces publics** de l'agglomération ainsi que d'utiliser des démarches plus approfondies en amont des projets (**recherches-actions**). Les décideurs et les techniciens ont fait appel à des professionnels (sociologues, anthropologues, géographes, etc.) pour les aider à décrypter le fonctionnement social et symbolique de ces lieux ; Les analyses croisées des usages et des dysfonctionnements repérés permettant de concevoir des espaces qui intègrent d'une part les besoins et attentes des usagers, habitants, acteurs, commerçants, et d'autre part leur appropriation des lieux ainsi que les potentiels à développer (nouveaux usagers, vocations nouvelles, évolutions possibles, etc.).

Il n'y a dès lors pas une méthode unique mais la recherche d'un **outil d'expertise** adapté à la demande des politiques et du contexte local. La méthode sera différente selon qu'il s'agit de travailler sur une grande place lyonnaise, un parc, un jardin, ou un centre ville ancien appartenant aux petites communes périphériques.

Cette démarche opérationnelle s'est accompagnée d'une **planification thématique**¹¹ réalisée par l'agence d'urbanisme : le **plan bleu** pour la reconquête des berges et de ses cours d'eau, le **plan vert** qui reprend la « trame verte » et les espaces publics, le **plan lumière** et le **plan presque**. Aussi, la redéfinition des modalités de production des espaces publics dans l'agglomération lyonnaise a été rapidement qualifiée de **politique d'espace public** abondamment saluée par les professionnels¹² et a marqué une étape dans la construction sociale de l'urbanité par la formalisation et la mise en œuvre des **prémices d'une méthodologie de la concertation**. En témoigne le titre d'un appel d'offre datant de 1989 : « *Gestion des espaces publics et construction sociale de l'urbanité* » qui donne le sens d'un programme, moins désireux de s'attacher à l'espace public comme catégorie de l'action spatiale ou publique sur un territoire, qu'aux qualités « sensibles » qui font d'un espace un « lieu public ».

L'espace public devient le lieu d'une **procédure de l'intervention urbaine** volontairement engagée par le maire de Lyon dans une « **méthodologie de la concertation** » censée asseoir l'arbitrage politique en jouant

¹⁰ Communauté urbaine de Lyon, Service espace Public, Le vocabulaire des espaces publics. Les références du Grand Lyon, Lyon, 1995, 43 p..

¹¹ Plan vert, plan bleu, qu'est ce que c'est ?

Le **plan vert** a eu pour premier objectif de protéger les espaces naturels et agricoles qui enveloppent la cité et que prolongent vers le centre de l'agglomération des « coulées vertes » assurant la continuité entre espaces naturels péri-urbains et espaces verts urbains.

Le plan vert prévoit aussi que ces coulées s'éclatent à l'intérieur de la ville dense en quatre grands parcs aux quatre points cardinaux (La Tête d'Or, les parcs de Parilly, des Hauteurs de Fourvière et du Confluent). Une échelle intermédiaire de sites de cinq à quinze hectares est prévue pour créer une répartition équilibrée d'espaces verts dans le centre de l'agglomération.

Le Plan vert préconise la mise en valeur des espaces publics, la préservation des cœurs de village et prévoit de mettre à moins de 500 mètres de chaque logement un square ou une placette, espace de voisinage nécessaire à la vie de quartier.

Le **plan bleu** cherche à renouer les fils qui ont toujours relié la ville à ses deux grands cours d'eau : la Saône et le Rhône. Il est à la fois un schéma d'aménagement des rives et de leur environnement de proximité. Le périmètre d'étude est double : il concerne les berges et abords de la Saône et du Rhône et il intègre toutes les rivières qui font la richesse paysagère de l'ouest lyonnais et notamment le véritable réseau de vallons branchés de l'Izeron.

¹² Le Moniteur Architecture, n°44, 1993 ; Urbanisme, n°3, 1993 ; Diagonal, n°112, 1995 ; Techniques et Architecture, n°419, 1995 ; Projet Urbain (DAU, n° 3, 1995).

sur la prévention des conflits. Les associations se sont emparées du projet pour attester d'une « vocation » différentielle des espaces selon leurs intérêts économiques ou leur inscription dans l'espace local.

Ont donc été consacrés dès 1991, la requalification de lieux de prestige (les Terreaux), de lieux de chalandise (la rue de la République) et de lieux d'usage pour les riverains ou les touristes (Bourse et Célestins). Finalement, la requalification de la Presqu'île ne fait pas de tous ces espaces des espaces communs ; elle dit qu'il y a des « espaces d'agglomération » et des espaces de « proximité », des espaces pour tous et des espaces pour les riverains.

Présente dans la loi depuis 1985, la concertation a pourtant mis du temps à trouver ses marques et a très tôt fait l'objet de critiques, certains voyant dans ce processus un simple moyen d'informer la population (le débat n'est pas clôt) et un outil nouveau et difficile à manier dans l'exercice de la démocratie locale¹³. En effet, ces démarches ne se bornent pas à la simple identification des fonctions et des usages, elles contribuent à faire connaître et accepter le projet. Pourtant la confusion est fréquente entre ces deux objectifs. Il est de plus en plus souvent demandé aux concepteurs, urbanistes, de s'improviser communiquant alors que leur vocation est d'observer, d'analyser et de proposer des solutions dans la prise en compte des usages. Leur rôle évolue alors aussi vers l'animation de groupes de travail qui permettent non seulement de mieux prendre en compte les usages mais surtout de co-produire les projets¹⁴.

Cette nouvelle façon de faire, la co-production est nécessaire afin de mieux prendre en compte les individualités et leurs expressions dans la définition d'un espace collectivement partagé.

AMELIORER LA SECURITE : DE LA PREVENTION SITUATIONNELLE A L'ESPACE DEFENDABLE

Un exemple très central illustre parfaitement les préoccupations actuelles posées par les tensions émergeant du rapport tendu entre l'intime et le public : celui de l'**appropriation trop forte**, voire exclusive, de l'espace public. Alexandre Chemetoff est intervenu sur la place de la Bourse pour en faire une sorte de jardin privé : la densité végétale et les plants en pots, dont certains sont de véritables arbres, lui confèrent une grande intimité, l'éclairage y est indirect, des projecteurs sont installés sous la végétation, d'autres sont incrustés dans le dallage de granit. Aujourd'hui le projet de la place de la Bourse a été révisé car la « trop grande intimité » créée a été à l'origine de graves dysfonctionnements, d'appropriation de l'espace par des populations « non désirées » et dont la présence induisait une insécurité croissante pour les passants.

Ce type de dysfonctionnements a été pris en considération par l'**article L-111-3-11 de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité (LOPS) datant de décembre 1995**. Malgré un certain déterminisme de l'urbain sur le social, cet article met l'accent sur le rôle des urbanistes, architectes et maîtres d'ouvrage dans la prévention de l'insécurité en imposant la réalisation d'une *étude d'impact de sécurité publique* préalable à l'autorisation de construction pour des projets

La concertation

Elle est une obligation légale depuis la loi du 18 juillet 1985 pour les actions ou projet d'aménagement. La loi du 13 décembre 2000, Solidarité et Renouvellement Urbain, a précisé que cette concertation devait se faire pour tout projet urbain.

« Le conseil municipal délibère sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées (...) avant toute opération d'aménagement réalisée par la commune (...) lorsque cette opération modifie de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de la commune (...). »
Art. L.300- 2 du code de l'urbanisme.

Autre exemple : la Darnaise à Vénissieux

Alexandre Chemetoff, notamment, est intervenu au début des années 1990 à Vénissieux, sur le site des Minguettes, où il a accompli un travail important sur la notion de passage entre espace public et privatif, en considérant l'ensemble du quartier de la Darnaise.

Alors qu'à l'origine il s'agissait d'un grand espace ouvert, en herbe, simplement occupé par des tours, il a imaginé des cheminements, des passages, des espaces dédiés dont la vocation était clairement définie.

Ce travail qui a été en son temps une réussite, pose aujourd'hui d'autres questions quant à l'entretien et la gestion quotidienne des différents espaces ainsi redéfinis.

¹³ Cassin, La concertation en aménagement : l'introuvable concept, BJDU 1997, n°1, p.2.

Frémeaux, Démocratie locale et opération d'aménagement, entre information et concertation, Deffrénois 1994, I, p.611.

¹⁴ Exemple du projet de réaménagement des Halles à Paris (voir : www.projetleshalles.com/index/anintro.htm)

d'aménagement, d'équipements collectifs et programmes de construction entrepris par une collectivité publique¹⁵.

Cet article de la LOPS qui a pourtant le mérite d'ouvrir le débat sur les rapports entre l'urbanisme et la sécurité publique ainsi que d'aborder le problème sous un angle pragmatique, engendre de nombreuses controverses en s'inspirant d'une théorie anglo-saxonne qui date des années 60/ 70, elle-même sujette à débats, la **prévention situationnelle**¹⁶. Bien connue aux Etats-Unis, en Grande Bretagne, aux Pays Bas et dans les pays scandinaves, cette théorie repose sur l'idée d'une prévention du crime par l'aménagement du milieu. Elle oppose d'un côté tous ceux qui y voient un moyen *simple mais efficace* de dissuader le délinquant potentiel en utilisant les éléments tangibles de l'environnement et de l'autre, un moyen *commode* pour reculer le moment de traiter les véritables problèmes de fond, à savoir les problèmes socio-économiques.

En réalité, les principes de la prévention situationnelle soulèvent de tels débats car ils supposent indirectement que certains lieux sont par nature criminogènes et/ou participent à une forme de « complicité spatiale ». Plus simplement, les délinquants utiliseraient certaines caractéristiques de l'espace urbain à leur propre avantage (impasses, coursives, faible éclairage). En conséquence de quoi, il suffirait dans certains cas de modifier le cadre physique pour minimiser les conditions de passage à l'acte. Sans réfuter complètement ce postulat, il paraît néanmoins simpliste de sous estimer les stratégies d'adaptation des délinquants, surtout lorsqu'il s'agit de grande délinquance. L'efficacité de ce type de réponses viserait davantage à diminuer le sentiment d'insécurité et à prévenir les incivilités dans les espaces publics.

La ville de Lyon a d'ailleurs été la première en France à mettre en place une commission de « Prévention situationnelle » dont l'objectif est d'identifier les moyens d'éviter tout ce qui pourrait faciliter l'insécurité dans le tissu urbain : espaces peu éclairés, couloirs, recoins isolés par une végétation trop dense ou du fait du parti pris architectural, etc..

Si dans plusieurs pays, l'application de la prévention situationnelle rencontre aujourd'hui un grand succès, notamment dans sa dimension passive (video-surveillance, portes blindées, réduction des espaces communs...), et a même été instituée comme politique publique de lutte contre le crime (avec des policiers de liaison pour l'architecture¹⁷), force est de constater que ce moyen paraît largement insuffisant si l'on tient compte uniquement de la structure physique de l'environnement aux dépens de son organisation sociale.

Le concept d'**espace défendable formalisé par l'urbaniste Oscar Newman**¹⁸ prend en compte cette donnée en gageant sur le pouvoir de *la surveillance naturelle* : les usagers d'un espace public, les locataires d'un immeuble en assureront d'autant mieux la sécurité s'ils se sont appropriés le lieu. Un exemple : le jardin situé à l'angle des rues Germain et Charmettes a fait l'objet d'une concertation avec les riverains pour qu'ils se réapproprient l'espace et fassent part de leurs besoins en matière de sécurité. Un gardien est aujourd'hui chargé de la gestion de l'espace et la police prévoit des rondes régulières¹⁹.

Mais les espaces publics disposent d'autres ressources pouvant être interprétées comme une forme de surveillance naturelle. Si l'on se réfère aux nombreux travaux concernant ce sujet et s'inspirant pour une grande partie de l'**œuvre d'Erwing GOFFMAN**²⁰, le bon fonctionnement d'un espace public repose sur quelques règles essentielles qui, au travers d'une gestion de la distance, permettent aux usagers de cohabiter malgré leurs différences. C'est ce que ce théoricien appelle la **mise en scène de la vie quotidienne**. Cet ordre implicite, ce consensus, garantissent en quelque sorte aux citoyens l'accessibilité et l'utilisation en toute confiance des lieux publics, à la condition

Exemple des Berges du Rhône

Dans le projet des Berges du Rhône, l'objectif est de fonctionner sur « le principe d'un territoire à partager ». Il s'agit de tenir compte de la fréquentation en un même lieu des piétons, des cyclistes, des patineurs... Un règlement spécifique pourra se traduire par écrit, des aménagements concrets au niveau du sol (bornes, zones de freinage...) seront mis en place pour faire respecter un code de bonne conduite défini par les aménageurs et les élus, avec la participation du public (des réunions spécifiques de concertation ont eu lieu sur le sujet).

Mais on peut se demander si le partage des fonctions favorisera pour autant le mélange des cultures et des genres ? Si les règles d'usages seront respectées ? S'il faut des moyens d'accompagnement pour les réguler ? Si l'usager pourra s'approprier le site sans pour autant gêner l'appropriation, et le rapport à l'autre ?

¹⁵ Voir à ce sujet le supplément de la lettre de l'IHESI, « *Grands équipements urbains et sécurité* », Numéro 2, Janvier 1997.

¹⁶ Voir le dossier de M. LEMONIER « *La ville prend garde* » In DIAGONAL- Numéro 129- Février 1998

¹⁷ projet également envisagé en France par rapport à l'application de l'article 11 de la LOPS.

¹⁸ *Defensible space : crime prevention through urban design*, publié à New York en 1973.

¹⁹ Lyon citoyen, juillet/août 2003, n°12, p. 23.

²⁰ E. GOFFMAN (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Edition de Minuit.

que tout un chacun puisse y reconnaître ses repères. Autrement dit, plus un espace public bénéficiera de conditions favorables pour développer une accessibilité (sociale) maximale, c'est à dire l'ouverture la plus large possible à des publics variés, plus il sera perçu comme sécurisant.

En matière de sécurisation des espaces publics, l'urbanité constitue l'un des meilleurs remèdes aux incivilités. Plutôt que de dénaturer le « paysage urbain », privatiser la ville et de fait, renforcer les signes d'un climat d'insécurité, il s'agit **de réfléchir aux moyens de travailler à la définition symbolique des espaces publics, le découpage clair entre privé et public, le renforcement de l'accessibilité, la gestion technique et surtout des signes manifestes d'une réelle prise en compte de l'organisation sociale du lieu.** A partir de tels constats, se pose la question de savoir comment parvenir concrètement dans ces lieux à consolider le sentiment d'appropriation pour favoriser l'émergence d'un espace défendable ?

QUELLES LIMITES A CES METHODES ?

De façon plus générale toutes ces méthodes posent une question centrale : jusqu'où aller dans la recherche de l'appropriation ? Comment limiter les risques de dysfonctionnements liés à l'appropriation exclusive de l'espace ? Comment garantir la mixité des usagers et la pluralité des usages alors que tout est fait pour favoriser le confort et l'adaptation du projet à des catégories d'usagers bien repérées, autrement dit comment faire en sorte que le sentiment d'appropriation, par extension « le sentiment de propriété », ne s'impose trop fortement au caractère public de ces projets, de façon symbolique tout au moins ?

L'exemple du jardin de la Bourse, cité plus haut, a montré la difficulté pour le concepteur, comme pour le politique, d'accepter la part d'imprévu lié à l'usage d'un espace public. Certains espaces ont du être réaménagés pour endiguer la naissance de faits délictueux, justement parce que l'espace permettait d'être trop à l'abri des regards et favorisait le dépôt d'immondices et le trafic de drogue. Dès lors, les pots de buis qui créaient l'intimité ont été diminués en nombre et en volume, les arbres taillés, des lampadaires installés.

Mais on constate aussi des risques de dérives, sous prétexte de prévention situationnelle on prend des mesures de « domestication figée » des espaces qui empêche toute appropriation et toute approche imaginaire de l'utilisateur. La gestion des tensions et des conflits est rarement prise en compte. Pour Chemetoff, la ville a poussé trop loin le souci sécuritaire alors qu'un entretien plus suivi aurait peut-être été à même de le maintenir propre et paisible²¹.

Dans la même perspective, une tendance actuelle à la spécialisation des espaces publics (parc à chiens, réservés aux familles,... assortie d'interdiction aux autres catégories de population) — les parcs sont de plus en plus cloisonnés, les cinémas multiplex se développent, certains lieux de la cité ne sont plus mêlés à la ville —, ce qui induit un risque d'isolement des groupes sociaux et va à l'encontre du partage de l'espace public. Elle est révélatrice d'une sectorisation de la société, de la peur de ce qu'on ne connaît pas, de la distance à l'autre qui se développe. Cette tendance de l'urbanisme ne constitue-t-elle pas une contradiction avec ce que la politique des espaces publics tente de contrer depuis une vingtaine d'années ? Serait-ce le signe d'un repli de « l'espace intime » de plus en plus tourné vers la sphère privée ? L'urbanisme prend-il réellement en compte l'histoire d'un espace, sa position dans un environnement générateur de pratiques et d'usages multiples, le sens, le vécu, la symbolique du lieu et de ses usagers ?

V. ET DEMAIN QUELLE SERA LA PLACE DE L'INTIME DANS L'ESPACE PUBLIC ? QUESTIONS PROSPECTIVES

Le plus attrayant des projets (du point de vue de sa conception et de l'appropriation qui en est faite) ne garantit pas que les usagers trouveront leur espace personnel ou que tout simplement l'espace prendra vie. Les nombreux projets phares qui sont en route à Lyon (Berges, Confluent, salle 3000, Carré de Soie) représentent des investissements lourds. C'est pourquoi nous sommes en mesure d'en attendre une grande qualité et des réponses aux questions abordées tout au long de ce document. L'aménagement de ces lieux prend-il réellement en compte dès la préparation des cahiers des charges des aménageurs : la relation au vivant (animal et végétal) sous ses diverses formes, et des critères facilitant l'entretien au quotidien tels que les différents services concernés seront en mesure de l'assurer. Plus globalement, l'inquiétude demeure de savoir si ces lieux vont être animés, vivants et attractifs. Qu'est-ce que le Grand Lyon peut mettre en

²¹ Gabriel Ehret, *l'espace public face à la sécurité*, In Le Moniteur, 28 mars 2003.

œuvre pour répondre à ces questions ? Qu'est-ce qui se fait ailleurs ? Comment faire exister dans le quotidien et la durée des aménagements coûteux ? Comment faire partager l'espace public dans une logique de mixité sociale ? Comment favoriser la vie de l'espace public, la fête, les loisirs, l'animation, la création ou la récréation urbaine ? **Autrement dit, après l'aménagement, comment fait-on vivre l'espace public ?**

V.1 - ANIMER L'ESPACE PUBLIC : L'OUTIL D'UN PLUS GRAND PARTAGE ?

L'ÉVÉNEMENTIEL, LES TEMPS FORTS

Le succès populaire des grands événements ayant lieu à l'air libre atteste de l'engouement des citoyens, mais aussi des autres d'ailleurs, pour les grands événements festifs, les temps forts où l'excitation de la fête se cumule à celle de se retrouver ensemble. Ce n'est pas nouveau mais souvent seules les grandes villes ont les moyens d'organiser des événements de grande envergure.

De ce point de vue, Lyon dispose d'atouts et tient à se servir de ce support pour asseoir une partie de sa stratégie de rayonnement international : **la biennale de la danse avec ses 130 000 visiteurs en 2004, la fête des lumières avec plus de 3 millions de visiteurs, le quai des guinguettes des berges, les victoires de l'OL, le marathon, les festivals, etc...** A ces grands événements s'associent d'autres animations plus modestes mais aussi plus proches de la vie des quartiers (fêtes de quartiers par exemple dans les quartiers sensibles ou d'habitat collectif). Ces moments remportent également un succès important et s'articulent de façon complémentaire avec les événements de grande ampleur en s'appuyant de fait sur la nécessité d'allier, de trouver des ponts entre le proche et le lointain, l'intime et le collectif.

L'ÉDUCATIF

Nous rentrons dans l'aire du cognitif, du sensible, de l'éducation à, où animer l'espace public, peut servir de support pour favoriser ces champs. Amorcés avec l'art sur la place (quoi de mieux que l'art pour l'expérimentation sensorielle !), lieux de dégustation (foires bio en tous genres, marchés...), de formation, Lyon peut saisir l'opportunité des nouveaux projets en cours d'aménagement pour faire de l'espace public un **lieu d'expérimentations, d'expériences.**

Par exemple, avec l'ouverture du parc de la Feyssine, Villeurbanne y propose pour la première fois en 2003 les bons plants et le **festival de jeux éco-citoyens « Rêve de nature® »**. Ils ont été repris avec de nombreuses animations, créations artistiques, expositions, ateliers, animations, de plein air, ballades à pieds dans le parc et à vélo au départ de la mairie pour la Feyssine. Pendant 5 ans, ce festival s'est tenu pendant une semaine dans un parc urbain de Roubaix et a accueilli ainsi plusieurs milliers de personnes.

Par ailleurs, les nouvelles technologies inspirent quelques idées un peu folles pour animer l'espace collectif, comme la « fontaine à rires » de la société **(i) Makina** installée à Grenoble²² ou « l'ami citoyen » cyber-animateur aux allures de robot²³, présenté lors du salon Equipville 2004, à Lyon-Eurexpo par l'entreprise Emotion Système.

V.2- FAIRE ÉVOLUER LES MÉTHODES DE PRODUCTION DE L'ESPACE PUBLIC : ENCORE PLUS PROCHE DES USAGERS ?

LA RESIDENTIALISATION

Des concepteurs cherchent à apporter des remèdes aux dysfonctionnements engendrés par l'architecture moderne sans pour autant renoncer à la valeur architecturale forte de ses productions, notamment dans les quartiers d'habitat social. Le courant de résidentialisation qui vise à travailler sur une nouvelle hiérarchie entre espace privé et public se sert d'une méthode évolutive. À partir de formes urbaines des années 50, les aménageurs font évoluer l'espace par étape en re-découpant les domanialités, en redéfinissant les vocations des lieux, en aménageant de façon appropriée chaque sous espace. C'est une alternative douce à la démolition des grands ensembles fondée sur la construction de liens évolutifs entre le privé et le public pour le confort et la sécurité des usagers.

²² La jeune société conçoit des lieux, des aires de jeux et des objets interactifs. Elle a reçu de nombreux prix pour la « fontaine à rire » Elle vient de mettre au point le (i) ring, jeu composé d'anneaux interactifs.

²³ Borne d'information multi-usages, elle trouve sa place sur une pelouse comme dans un hall d'entrée.

LA MUTABILITE DES LIEUX

La ville change et comme le dit Renzo Piano : « les villes sont belles parce qu'elles se sont faites très lentement ». Il faut donc accepter les tâtonnements, les erreurs, et faire une place aux ajustements, à l'évolution. Ce positionnement est en contradiction avec un mode de production finalisé de la ville : peu de marge est laissée au changement, à la reconversion.

La complexité de l'urbanité et l'évolution rapide des rythmes obligent pourtant les producteurs publics et privés à intégrer cette caractéristique sans quoi le produit urbain risque rapidement de tomber en désuétude ou de faire l'objet d'une saturation de l'effet de mode. Un exemple : les architectes modernes des années 60 n'imaginaient pas ce qu'il allait advenir de leurs espaces ouverts dans les quartiers d'habitat social. La difficulté à faire évoluer ces formes urbaines aujourd'hui est une des conséquences de la non prise en compte du besoin de mutabilité de l'espace.

LA VILLE ET SES LUMIERES

De plus en plus nombreux architectes éclairagistes et concepteurs lumière participent à la réalisation d'aménagements de l'espace public. Ils s'interrogent et travaillent sur le rôle de la lumière dans la création du sentiment de sécurité, mais également d'intimité. Le débat n'est d'ailleurs pas clôt de la place faite à l'une et à l'autre, en fonction de l'utilisation de la lumière ; l'obscurité, l'ombre, pouvant être assimilées à la partie intérieure de l'être, les lumières tamisées aux espaces intimes, voire intimistes, ou, au contraire, propre à favoriser les lieux cachés, les recoins sombres et propices aux délits, à la violence, aux agressions.

La lumière est un support capital dans l'aménagement de la ville, de ses ambiances et influence directement les pratiques urbaines. La ville de Lyon le sait depuis longtemps puisque sa politique innovante en la matière contribue pour une part importante à sa réputation. La fête des Lumières du 8 décembre attire de plus en plus de monde, y compris d'autres pays.

LA CHRONOTOPIE, LES DIFFERENTS RYTHMES ET TEMPS DE LA VILLE

Il s'agit de mieux prendre en compte le temps de la ville dans la production d'aménagements adaptés au fonctionnement contemporain de notre société et à la gestion urbaine, c'est-à-dire prendre en compte le temps de la ville 24H sur 24H avec à chaque fois des usagers, des activités, des ambiances différentes. La fin des rythmes pendulaires, la liberté accrue de la gestion du temps ainsi que des exigences nouvelles questionnent les producteurs de la ville, comment ceux-ci peuvent-ils répondre au travers de l'invention d'un urbanisme en relation aux temporalités de plus en plus complexes²⁴ ?

Des travaux sont en cours, notamment sur les **bureaux du temps** envisagés pour harmoniser les horaires des services publics avec les besoins de la vie familiale et professionnelle qui en découlent. Ainsi le rapport Hervé-Temps des villes²⁵ propose que chaque commune de plus de 20 000 habitants puisse se doter d'un bureau des temps placé sous la responsabilité du maire ou l'autorité intercommunale. Sur le modèle d'une administration de mission, leur rôle serait d'analyser, d'étudier, d'observer, d'informer, de sensibiliser et de faire des propositions aux décideurs. Les objectifs reposent sur le postulat que la maîtrise des temps concerne « la qualité et l'égalité » car « l'évolution de la société fait que les temps changent, se heurtent, se concurrencent, ne concordent plus entre eux ».

Mais cet outil ne suffit pas et d'autres réflexions tentent d'apporter des pistes pour mieux prendre en compte le temps des hommes, le temps des femmes, celui des jeunes, des personnes âgées, le temps collectif et le temps pour soi...fournir la qualité et l'égalité dans l'usage de la ville.

V.3 - FAIRE EVOLUER LES METHODES DE GESTION DE L'ESPACE PUBLIC : INSCRIRE LES USAGES DANS UNE DYNAMIQUE ?

LA GESTION QUOTIDIENNE DES LIEUX, LES QUESTIONS D'ENTRETIEN

L'entretien et la gestion des espaces jouent un rôle important dans leur fonctionnement (sécurisation, appropriation, confort) mais celui-ci a un coût élevé pour la collectivité surtout si les matériaux utilisés pour les revêtements n'ont pas été choisis sur le critère d'une facilité d'entretien. Pendant longtemps cet élément au travers de la gestion de proximité a été insuffisamment identifié et pris en compte mais

²⁴ Voir à ce propos *Les cahiers de Millénaire 3 sur les temps de la ville*, Numéro 27, mission prospective et stratégie d'agglomération

²⁵ Idem, page 71

certains projets ont du être revus suite à des dysfonctionnements liés à la dégradation des lieux, à une gestion inadaptée après réaménagement, à un surcoût de l'entretien.

Aujourd'hui à Lyon, cette problématique fait l'objet des priorités des services de la ville qui développent aussi des politiques d'éducation à l'environnement plutôt que l'assistance par le ramassage systématique des ordures. Un exemple, celui du parc naturel urbain de la Feyssine, ou de Miribel Jonage où, en de nombreux endroits, aucune poubelle n'est installée. Pour la Feyssine, il s'agit d'un parti pris de l'aménageur²⁶ ayant estimé qu'un lieu esthétiquement beau se respecte naturellement, l'effort est donc concentré sur l'entretien des pelouses.

A contrario, des opérations de « sur-entretien » d'espaces de proximité à Vénissieux ou à Décines ont pour objectif de maintenir un état de propreté satisfaisant pour tous. Souvent, il s'agit de lieux qui nécessitent un traitement spécifique et ces opérations apportent au cas par cas « un plus » et une proximité avec les usagers riverains qui y voient une prise en compte et une écoute de leurs besoins.

LA CONCERTATION EN CONTINU

La concertation est un outil utilisé couramment dans la production des espaces publics (Cf. les méthodes p 9) mais après l'aménagement, une grande partie des acteurs de la conception s'en vont et l'espace évolue. C'est cette évolution qu'il faut pouvoir prendre en compte dans la mise en place de méthodes d'accompagnement des projets. Dans le projet des berges, le concepteur a intégré cette approche dans la vie de l'espace public en lui laissant une marge d'évolution. Le projet n'est jamais finalisé au sens rigide du terme. Mais cela n'est pas gagné d'avance car ce projet exceptionnel présente encore des incertitudes quant à l'entretien quotidien, l'animation, ses jonctions avec le parc de Gerland. Depuis Octobre, une mission concernant la future gestion du site a été lancée.

UNE COLLABORATION TRANSVERSALE ENTRE SERVICES A DIFFERENTES ECHELLES TERRITORIALES

Cette question de la concertation renvoie à une forme de travail partagé, collectif entre les acteurs, les usagers et les décideurs mais plus rarement à un travail qui devrait également avoir lieu entre les différents services concernés par un espace public : service espace public, service habitat, service de gestion urbaine de proximité, espaces verts, etc.. Dans les quartiers d'habitat social, cette transversalité fait l'objet de priorités afin d'allier les forces sur des sujets particulièrement difficiles comme la sécurité, l'entretien des lieux. Mais cela ne se fait pas sans difficultés tant les principes de collaboration traditionnelle, de travail sont liés à une organisation horizontale.

Alors, à l'échelle du Grand Lyon, on peut se demander quels modes de réflexions et d'organisation les services sont-ils capables de mobiliser aujourd'hui de façon autre que ponctuelle ? L'idée d'une stratégie collective d'aménagement et de gestion des espaces publics peut-elle être mise en place en l'état actuel des choses ? A un autre niveau, il faut se demander comment sont prises en compte les relations entre les espaces publics sur l'ensemble de la communauté urbaine, et aussi de l'agglomération. Il existe une hiérarchie selon les vocations des lieux, leur image, leur localisation, mais les décideurs intègrent-ils cette notion d'articulation entre espaces et sous espaces, les liens entre places centrales et places de quartiers, centres anciens et centres modernes ? Dans un quartier bien circonscrit, les relations et les usages entre espaces majeurs, micro-espaces, espaces intermédiaires sont de plus en plus fréquemment pensés en amont, mais comment le sont-ils concrètement à une échelle plus large ?

L'EVALUATION

L'évolution de l'espace public et des modes d'appropriation change si vite que les données concernant ces mutations devraient faire l'objet d'un suivi et une méthode d'évaluation devrait s'imposer d'elle même à intervalles réguliers. Bon nombre d'acteurs partagent ce point de vue que l'on retrouve dans la question de la prise en compte de la mutabilité de l'espace.

Le Grand Lyon avait mis en place une démarche qui a pris son essor entre 1994 et 1999 dans une collaboration avec le CNRS et les universités de Lyon, les instituts d'urbanisme (Lyon et Grenoble) pour aboutir, entre autre, à l'évaluation des espaces extérieurs de 11 quartiers en Contrat de Ville. Toutefois, ce type de démarche n'est pas systématique car l'évaluation ne va pas de soi tant l'idée persistante d'un espace figé, d'un projet abouti reste dans les pré-supposés les plus fréquents alors que l'espace entre « *le soi et le collectif* » est en mouvement permanent.

²⁶ Géric Peret

CONCLUSION

Toutes ces observations nous font dire que tout espace public, à l'instar de toutes les problématiques développées précédemment, doit être considéré comme un **espace « vivant »**. Mieux prendre en compte l'intime dans l'espace public c'est aussi appréhender un lieu « comme un sujet », avec une histoire, un vécu, un fonctionnement, des usagers, des besoins et des perspectives d'avenir. La problématique est certes complexe, comme nous l'avons vu tout au long de cette analyse et renvoie à bien d'autres thématiques (espaces intermédiaires, cultures urbaines, proximité, mise en lumière, etc...), mais elle doit rester au centre des interrogations de ceux qui font la ville d'aujourd'hui et de demain, car **l'espace public est le support par excellence de la modernité**.